

FONDATION
POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE



OCTOBRE 2007

www.fondapol.org

APPEL POUR UNE UNIVERSITÉ DE L'EUROPE À STRASBOURG



APPEL POUR UNE UNIVERSITÉ DE L'EUROPE À STRASBOURG

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS Bronislaw Geremek, Jérôme Monod	3
APPEL POUR UNE UNIVERSITÉ DE L'EUROPE À STRASBOURG	5
ANNEXE : QUEL CADRE JURIDIQUE POUR L'UNIVERSITÉ DE L'EUROPE ?	12

AVANT-PROPOS

Depuis ses débuts, la Fondation pour l'innovation politique explore l'idée de créer à Strasbourg l'Université de l'Europe. Cette décision serait aussi significative que le fut à l'époque celle d'y installer l'Assemblée européenne. C'est un projet concret, comme ceux que la Fondation aime encourager. Il touche trois domaines où l'innovation politique est une urgente nécessité.

L'Europe n'en fait pas assez pour sa *jeunesse*. Dans beaucoup de pays, celle-ci se sent à l'étroit au sein de sociétés qui vieillissent. Elle a du mal à trouver les moyens de faire ses preuves. Elle tend à s'écarter du monde du savoir et de la recherche, qui ne développe plus le goût de l'aventure ni la perspective de la réussite. Dans beaucoup de pays, l'Université, massifiée, offre des pédagogies sans attrait et des débouchés incertains. Les jeunes préfèrent tenter d'autres expériences. L'Europe doit réconcilier sa jeunesse avec la science et l'esprit de découverte.

L'Europe n'en fait pas assez pour rester dans la *compétition mondiale* qui est engagée dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle produit moins d'ingénieurs et de chercheurs que l'Inde ou la Chine. Elle en attire moins que les États-Unis. Son avance scientifique s'amenuise chaque année. Il est temps de signifier, par un projet concret, que l'Europe ne se résigne plus à se déclasser par rapport à ces nations-continent.

L'Europe n'en fait pas assez pour l'*idéal de progrès*. Elle a toujours refusé de se définir dans une identité repliée sur elle-même. Elle s'est reconnue dans l'humanisme, dans les grandes découvertes, dans les révolutions technologiques. Elle a chéri l'idée que ces progrès entraîneraient une amélioration de la condition humaine et une meilleure organisation de la société.

L'idée de progrès s'est aujourd'hui essoufflée parce que personne n'a pris garde à en entretenir la flamme, la construction européenne s'étant plus préoccupée du marché et des institutions que de l'esprit européen.

Il y a deux avantages politiques immédiats à créer aujourd'hui l'Université de l'Europe.

Elle donnera un contenu éclatant aux accords de voisinage et de partenariat qui lient les États de l'Union à ses voisins, accords dont on parle sans cesse, mais dont les effets restent invisibles aux peuples. Aux côtés de leurs camarades de l'Union, des jeunes issus d'États qui n'en sont pas membres ou qui appartiennent à l'univers de la Méditerranée pourront demain partager le meilleur du savoir et l'universalité des Lumières.

L'Université, établie là où siège le Parlement de l'Union, serait le symbole d'une Europe capable de préparer son avenir et celui de sa jeunesse. Si l'on a conçu le projet, à l'origine, de disperser les institutions pour que l'idée européenne s'acclimate dans chacun des États fondateurs des Communautés européennes, les nouvelles générations ont des exigences plus hautes : entrer dans la compétition mondiale avec le progrès pour idéal. L'Université de l'Europe sera l'étoile montante de l'Union. Adieu les nostalgies. Construisons l'Europe de l'intelligence.

Bronislaw Geremek

Député européen, vice-président
du conseil de surveillance de la
Fondation pour l'innovation politique

Jérôme Monod

Président d'honneur de la Fondation
pour l'innovation politique

APPEL POUR UNE UNIVERSITÉ DE L'EUROPE À STRASBOURG

Plus que jamais, l'Union européenne a besoin d'une référence renouvelée à l'esprit européen.

La crise de croissance, l'alourdissement des institutions et surtout la résurgence des égoïsmes nationaux sont venus miner la bonne volonté et l'esprit de solidarité qui avaient permis les grandes avancées de la construction européenne.

Cette crise n'est pas la première crise de la conscience européenne. Ce n'est probablement pas non plus la dernière crise de l'Union européenne. Cependant, le danger peut être mortel. Il y a, pour la première fois, un risque de désintégration de l'Europe et de disparition de l'élan qui a sous-tendu les efforts réalisés depuis cinquante ans.

À cette crise de l'idéal européen, il faut des réponses intellectuelles et morales. L'amendement des institutions politiques sera insuffisant pour l'enrayer.

Bien entendu, la fondation d'une Université de l'Europe ne suffira pas à inverser cette tendance, mais elle peut devenir la première étincelle d'une flamme à raviver.

UNE UNIVERSITÉ DE L'ESPRIT EUROPÉEN

L'Europe a construit sa puissance, et sa domination de jadis, sur la connaissance. Connaissance du monde et des forces qui l'animent. Connaissance de la vie. Connaissance de l'homme et de sa complexité individuelle et sociale.

Science, mais aussi conscience car, au cours de son histoire, l'Europe a toujours cherché à tempérer l'avidité pour la connaissance par une interrogation sur ses finalités. Hans Georg Gadamer a montré

à quel point l'esprit européen a été en permanence irrigué par cet idéal formulé par l'humanisme puis par les Lumières.

La connaissance ne se conçoit pas sans des finalités plus larges : l'émancipation des individus aux plans moral, économique, social et politique. Le but est de vivre mieux grâce aux découvertes. C'est pourquoi le partage du savoir est conçu comme le gage de l'égalité des chances et le point de départ d'une certaine fraternité. D'où le rôle politique, et souvent subversif, des lieux de savoir que sont les universités, les laboratoires, les académies. D'où le projet d'une « République des savants et des écrivains », né dès le ^{xvi}^e siècle, qui préfigurait déjà l'unité européenne.

La force de l'Europe tient à ce pari sur la connaissance. L'esprit européen s'est, non sans exagération, vécu comme « prométhéen », capable de perfectionner la nature, d'amender l'homme et d'infléchir l'histoire grâce aux progrès de la connaissance. Or cette ambition, qui animait encore la reconstruction européenne après 1945, s'est depuis essoufflée, asphyxiée par le doute et le relativisme.

L'Université de l'Europe, fidèle à une forte tradition, peut légitimement se donner pour mission de rétablir les ponts entre science et progrès, savoir et cité, connaissances et utopies. Elle constituera une première étape dans la réaffirmation de l'idéal dont est issue l'Europe.

POURQUOI UNE UNIVERSITÉ DE L'EUROPE EN FRANCE, À STRASBOURG ?

La France a été traditionnellement reconnue comme capitale de la « République des lettres ». Son rôle en Europe, sa prépondérance pendant un temps furent presque toujours liés à un magistère de l'esprit. Depuis le ^{xvi}^e siècle, la France a constamment encouragé une « politique de l'esprit » : promotion de la langue, des sciences, des explorations... La France a sans cesse inventé de nouvelles institutions intellectuelles pour développer et renforcer la vie de l'esprit : collèges royaux, académies, musées, salons, sociétés savantes...

Or l'État culturel en France ne se concentre plus que sur les arts. Il n'ose plus assumer une politique de l'esprit. Il a banni toute référence à l'identité et à la fierté nationales, tenues pour obsolètes. Ceci au nom de l'universalisme et de l'Europe. Contresens sur l'expérience européenne : le principe d'identité nationale y cohabite avec l'ambition universelle. L'unification européenne se fait à partir des nations et non par leur effacement : le jour où il n'y aura plus de nations pour vouloir l'Europe, il n'y aura plus d'Europe.

L'Université de l'Europe ne peut pas être un projet « hors-sol » ni une institution apatride. Elle doit être une initiative française et exprimer quelque chose du goût français pour l'esprit et les sciences. L'Université de l'Europe à Strasbourg doit aussi s'inscrire dans la tradition de l'humanisme rhénan.

La France, qui prendra en juillet 2008 la présidence de l'Union européenne, ne devrait pas hésiter à rassembler les nations qui veulent renouer avec l'esprit européen. La fondation d'une Université de l'Europe peut tenir lieu de grand œuvre pour la présidence française. Le choix de faire de l'Université de l'Europe le centre rayonnant de la connaissance et du progrès des Européens a tellement plus de force et d'avenir que la présence épisodique d'une Assemblée européenne, aussi prestigieuse soit-elle !

Cette création ne se fera en aucun cas aux dépens de l'université française de Strasbourg, qui ne pourra qu'être renforcée par le voisinage positif de l'Université de l'Europe.

INVENTER UN NOUVEAU MODÈLE D'UNIVERSITÉ

L'Université de l'Europe sera différente de celles qui existent aujourd'hui parce que son projet renoue avec deux principes oubliés.

Le principe de gratuité

L'Université de l'Europe pourra se revendiquer de la plus belle des utopies modernes, celle de la *Nouvelle Atlantide* de Francis Bacon : faire des découvertes un bien public, accessible à tous, afin

de favoriser le progrès de chacun. Utopie féconde, puisqu'elle est à l'origine d'institutions scientifiques modernes comme la Royal Society ou les premières universités américaines.

Fondée comme une institution d'utilité publique, l'Université de l'Europe offrira à la construction européenne quelque chose qui lui avait jusqu'ici relativement fait défaut :

- un lieu de partage des richesses scientifiques et technologiques de l'Europe avec les nations moins favorisées de son voisinage ;
- un rappel du principe de gratuité du savoir : l'essentiel de ses étudiants seront financés par des bourses.

L'interdisciplinarité

L'imprévu, nous le savons depuis Héraclite, est le moteur même de la pensée, obligée de mobiliser toutes ses facultés pour lui donner un sens. Cette plasticité de la pensée est essentielle. C'est la première chose à apprendre. Pourtant, les disciplines trop cloisonnées nous forment surtout à reproduire les savoirs acquis. Elles nous préparent surtout au monde d'hier qu'elles nous présentent comme fini. C'est pourquoi, même lorsqu'elles sont irriguées par un idéal de recherche, les universités actuelles, cloisonnées en facultés, concourent sans le vouloir à un certain conservatisme.

L'Université de l'Europe se présentera d'emblée comme le prototype d'une nouvelle génération d'universités, après l'université médiévale, après l'université humboldtienne, après l'université de masse. Les autres universités pourront s'inspirer de son expérience et de sa structure si elle rencontre le succès qu'on escompte.

L'Université de l'Europe sera dotée d'une organisation en rupture avec les formes en vigueur.

a) Elle sera articulée autour de trois grands collèges de connaissance :

- un collège des sciences de la matière (sciences fondamentales et technologiques) ;
- un collège des sciences du vivant ;

– un collège des sciences de l'humain (sciences de l'homme, de la société et des organisations), pratiquant la formation par la recherche.

Abandonnant résolument les cloisonnements disciplinaires classiques – et différents selon les traditions nationales –, l'organisation de l'Université de l'Europe se prêtera à des parcours scientifiques fortement individualisés pour des étudiants capables de naviguer d'une discipline à l'autre, le tout, dans un premier temps, enseigné dans deux langues : le français et l'anglais.

b) Issue au départ d'une initiative nationale – en l'occurrence française –, l'Université se doterait d'un conseil d'administration paneuropéen, mais indépendant des institutions politiques européennes, afin d'assurer son lancement rapide.

c) Installée en France, en synergie avec le tissu universitaire national et européen, adossée aux établissements déjà présents dans son lieu d'implantation, cette Université de l'Europe sera destinée à délivrer une formation diplômante pour trois publics principaux d'étudiants : les post-doctorants, les doctorants et les professionnels en congé de « formation continue » voulant diversifier leurs compétences.

COMMENCER PAR LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Le public en formation continue constituera l'originalité de cette université européenne. L'Université de l'Europe se proposera d'accueillir des étudiants de tous les âges, issus du monde professionnel et venus perfectionner, renouveler, approfondir, compléter, élargir, confronter et même remettre en question leur formation initiale à la lumière de leur pratique professionnelle et des enseignements offerts dans les trois pôles de l'université.

Venus pour un semestre de toute l'Europe, élargie à la Méditerranée, ces étudiants seront financés soit par leur entreprise, soit par une bourse spécifiquement créée par l'Union européenne sur le modèle des bourses Erasmus (on les appellerait alors des « bourses Héraclite »). La création d'un tel régime de bourses par

l'Union permettra à celle-ci de poursuivre simultanément deux de ses objectifs :

- la promotion de la formation tout au long de la vie ;

- la promotion de la mobilité académique auprès des catégories de citoyens nés trop tôt pour profiter des programmes Erasmus.

Il ne faut sans doute pas négliger l'impact sur l'imagination du public que pourrait avoir l'idée d'une formation intellectuelle, professionnelle et personnelle, offerte par l'Union.

Bien entendu, les autres étudiants, doctorants ou post-doctorants, de l'Université de l'Europe pourront compter sur l'octroi de bourses Erasmus classiques ou de bourses nationales, sur des programmes d'échanges et de partenariats éventuels avec d'autres établissements en Europe et dans le monde. Les étudiants obtiendront des diplômes inscrits dans le cadre européen du processus de Bologne, c'est-à-dire un mastère ou un doctorat.

L'idée est de commencer la fondation de cette Université de l'Europe par la mise en place d'un cycle court pour les professionnels, conclu par un mastère, avec une mention spécifique d'un des trois collèges de l'université. Ces étudiants sortiront ainsi titulaires d'un mastère de l'Université de l'Europe (mention sciences du vivant, sciences de la matière ou sciences de l'humain...).

Chaque collège proposera trois types de cours à leur intention :

- des séminaires ouverts, non spécifiques, dits d'« ouverture » ;

- des séminaires de propédeutique permettant une mise à niveau dans tel ou tel champ scientifique nécessaire à la fréquentation des cours finaux ;

- des séminaires finaux (cours de chaire) destinés à l'approfondissement des connaissances.

Ainsi, chaque étudiant se composera, « à la carte » et en fonction d'un projet de formation donné, un parcours individualisé, comprenant un ou deux séminaires finaux qui constituent son objectif de formation, couplés aux prérequis qui permettront d'y accéder, choisis au sein d'un ou de plusieurs pôles ou collèges. Il suivra obligatoirement des séminaires d'ouverture dans les autres collèges.

Nous savons que l'Europe a les moyens d'un sursaut intellectuel et politique. Nous croyons qu'elle peut retrouver foi dans son idéal de découverte et de progrès.

Une Université de l'Europe à Strasbourg peut être le symbole de ce tournant : pour beaucoup de jeunes, elle peut être un lieu de réussite exceptionnelle, un foyer interdisciplinaire où l'on vient s'exposer à l'inconnu, un creuset où se mêlent les nations, un vivier de talents pour une plus grande Europe, étendant, bien au-delà des frontières de l'Union, un même idéal européen.

L'Université de l'Europe peut faire école. Elle peut proposer un modèle académique différent, abolissant les barrières entre disciplines et les séparations d'un autre âge entre sciences et savoirs professionnels.

À beaucoup des professionnels qui viendront y acquérir une plus grande ouverture, elle offrira l'occasion de reprendre souffle, de reconstruire une nouvelle vision d'eux-mêmes et de leur métier. À son exemple, nombre d'universités en Europe achèveront de devenir des lieux de formation permanente, ouverts à tous les âges et à tous les milieux.

L'Union est restée trop abstraite. Elle a aujourd'hui besoin de projets concrets. Elle a besoin d'incarner dans des réalisations identifiables ce qu'elle prétend être et ce qu'elle prétend faire. C'est pourquoi l'Université de l'Europe peut constituer, après l'instauration du grand marché, la suppression des postes de douane et l'adoption de la monnaie commune, une nouvelle étape dans la construction de l'Europe visible. C'est une occasion à ne pas manquer.

Vous êtes invités à répondre à notre Appel

Par e-mail : contact@fondapol.org

Par fax : 01 44 18 37 65

ANNEXE

QUEL CADRE JURIDIQUE POUR L'UNIVERSITÉ DE L'EUROPE ?

Afin d'en faciliter le démarrage rapide, l'Université de l'Europe pourrait prendre au départ la forme d'un établissement public français à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). L'Université de l'Europe serait donc créée à Strasbourg à l'initiative de la France et s'inscrirait au départ dans le cadre de la législation française.

Les principes et les modèles qui devront présider à cette création exigent de garantir le caractère universitaire de la nouvelle institution en adoptant un statut d'« établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel » (EPCSCP, selon l'article L. 711.1 du code de l'éducation).

L'originalité et les caractéristiques propres du projet, auquel doit être associée la communauté universitaire européenne, impliquent de laisser une large part d'expérimentation dans les règles d'organisation de l'Université de l'Europe. Un groupe de projet composé de professeurs issus de plusieurs États membres pourrait notamment avoir en charge de préfigurer l'établissement. La faculté de déroger aux dispositions générales fixées par la loi est prévue aux termes de l'article L. 711.4 du code de l'éducation. Ces dérogations doivent assurer « l'indépendance des professeurs et des autres enseignants-chercheurs par la représentation propre et authentique de chacun de ces deux ensembles et par l'importance relative de cette représentation au sein de l'organe délibérant de l'établissement. Elles assurent également la représentation propre et authentique des autres personnels et des usagers. Elles ne peuvent porter atteinte au principe de l'élection des représentants de ces

différentes catégories au sein de l'organe délibérant ». Ces dispositions dérogatoires, qui seront fixées par le décret portant création de l'EPCSCP, ne pourront excéder une durée de cinq ans.

À l'issue de cette période, il conviendra de déterminer à quel type d'EPCSCP sera assimilée l'Université de l'Europe : soit une université, soit un grand établissement (article L. 711.2), soit un groupement d'intérêt européen. Sous réserve de l'évaluation de la période d'expérimentation, le statut de grand établissement pourrait paraître à terme mieux adapté aux caractéristiques particulières de l'Université de l'Europe : il permet de déroger à un certain nombre de dispositions législatives en fixant des règles particulières d'organisation et de fonctionnement dans le respect des principes d'autonomie et de démocratie (article L. 717.1).

Les principes de « gouvernance », fixés par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, devraient largement s'appliquer à l'Université de l'Europe dès sa création. Ainsi, le président de l'établissement devra appartenir au corps des enseignants-chercheurs ou des chercheurs, associés ou invités, sans condition de nationalité (article L. 712.2). L'organe délibérant devra veiller à associer les universités de Strasbourg à l'administration de l'université de l'Europe en assurant la représentation de ses présidents.

Afin de faciliter les différents partenariats indispensables à son fonctionnement, l'Université de l'Europe pourra créer des « fondations universitaires » et des « fondations partenariales » prévues aux articles L. 719.12 et L. 719.13 du code de l'éducation.

L'Université de l'Europe rassemblera ainsi des hommes et des femmes de toutes les nations qui se retrouvent dans l'Union. Création originale, ouverte sur le monde, foyer de talents, dédiée à la jeunesse, elle ouvrira un chemin nouveau à l'espoir européen.

Ont contribué à cette réflexion

Paolo BLASI

Ancien recteur
de l'université de Florence

Franck DEBIÉ

Directeur général de la Fondation
pour l'innovation politique

Pierre DEFRAIGNE

Directeur de l'Eur-IFRI,
professeur au Collège d'Europe

Elvire FABRY

Directeur du pôle
Europe-International de la Fondation
pour l'innovation politique

Jean-Pierre FAYE

Président de l'Université européenne
de la recherche

Eric FROMENT

Ancien président de l'Union
des universités européennes

Marc FUMAROLI

Membre de l'Académie française

Edouard GAUDOT

Conseiller politique
de Bronislaw Geremek,
Parlement européen

Bronislaw GEREMEK

Député européen,
vice-président du conseil
de surveillance de la Fondation
pour l'innovation politique

Nicole LE DOUARIN

Secrétaire perpétuelle
de l'Académie des sciences

David MASCRÉ

Chargé de mission au MAE,
chargé de recherche à la Fondation
pour l'innovation politique

Jérôme MONOD

Président d'honneur de la Fondation
pour l'innovation politique

Pierre SAGET

Inspecteur général
de l'Éducation nationale

Jean-Didier VINCENT

Membre de l'Institut,
membre du directoire de la Fondation
pour l'innovation politique

Heinz WISMANN

Directeur d'études à l'EHESS,
Centre de recherches interdisciplinaires
sur l'Allemagne (CRIA)